

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

Le mercredi 12 février 2020 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 7 février 2020.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Mickaël LE DUFF qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Monsieur Patrick DROUET qui a donné pouvoir à Madame Morgane LAOT, de Monsieur Loïc JEZEQUEL. Madame Laurence CORNEC a été désignée en qualité de **secrétaire de séance.**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 27 novembre 2019 est soumis à l'approbation des Conseillers municipaux. Madame VIGNON fait observer que la rédaction de la délibération relative à l'application de la Taxe d'Aménagement (n°2019-06-09) ne reproduit pas clairement la décision du Conseil Municipal. Le Conseil municipal décide de voter une nouvelle délibération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour et 1 abstention (Patrick DROUET), d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2019.

2. CHAMP D'APPLICATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT : CORRECTION DE LA DELIBERATION 2019-06-08 VOTEE LE 27 NOVEMBRE 2019

La rédaction de la délibération telle que votée lors du dernier Conseil municipal ne reproduit pas clairement la décision du Conseil municipal. Monsieur le Maire propose de corriger la délibération 2019-06-08 et de la reprendre de la façon suivante :

- que les abris de jardin d'une surface inférieure à 10m² soient exonérés de la Taxe d'aménagement,
- que les abris de jardin d'une surface comprise entre 10 m² et 20 m² soient taxés à 100% au-delà des 10m² (pour la surface comprise entre 10 et 20 m²).

Accord unanime.

3. COMPTE DE GESTION 2019 – COMMUNE DE SAINT PABU

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2019 du budget communal dressé par Madame Sandrine OLIVIER, Receveur municipal.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – COMMUNE DE SAINT PABU

Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, a présenté le Compte administratif 2018 du budget de la Commune, puis Madame Nadège HAVET, 1^{ère} adjointe, l'a soumis au vote du Conseil municipal, Monsieur le Maire devant sortir de la salle lors des votes du compte administratif. Le vote a donné le résultat suivant : 16 voix pour.

	Report de 2018	Opérations de l'exercice 2019			Restes A Réaliser (RAR)		Résultats à la clôture de l'exercice 2019	
		Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement		1 338 243,67	1 769 976,73	431 733,06				431 733,06
Investissement	520 376,78	2 848 424,01	2 176 022,29	-672 401,72	237 059,47	343 898,35		-45 186,06

5. VALIDATION DE DEVIS EN SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNE 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à engager les dépenses ci-dessous :

Achat de bi-mâts directionnels : ces panneaux directionnels doivent servir à améliorer la signalétique sur la commune avant le début de la saison touristique. La dépense sera imputée à l'article 21578 (autre matériel et outillage de voirie) du budget communal 2020.

Achat de 4 buts de foot rabattables : vu le nombre de jeunes fréquentant l'école de football et leur âge, il va y avoir besoin de 4 buts pliables pour jouer sur des demi-terrains. De plus, ces buts serviront pour le challenge Yves Cadour qui est relancé cette année. Il est prévu samedi 6 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- à l'unanimité, d'approuver le devis SIGMA SYSTEMS d'un montant de 1 382,78 € TTC,
- à l'unanimité, d'approuver le devis NATHIS d'un montant de 4 812 € TTC.

6. BUDGET COMMUNAL 2020 : VOTE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

La Commission Finances qui s'est réunie jeudi 6 février 2020 a étudié les demandes de subventions exceptionnelles adressées en Mairie par les associations Aber Benoît Handball Club et le club des pétanqueurs de Ploudalmezeau.

L'Aber Benoît Handball Club sollicite une subvention exceptionnelle pour le financement de la location d'un car avec chauffeur dans le cadre d'un déplacement (joueuses moins de 18 filles, encadrants et supporters) pour un match de 8^{èmes} de finale de coupe de Bretagne en Morbihan dimanche 1^{er} mars 2020.

Le Club des Pétanqueurs de Ploudalmezeau sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation en juin 2020 du 1^{er} National de Pétanque de Ploudalmezeau et du Pays d'Iroise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer, à l'unanimité, une subvention de :

- 100 € pour le National de pétanque se déroulant sur une commune voisine,
- 200 € pour financer le déplacement des joueuses et de leurs coachs (prêt sympabus, location d'un mini-bus + essence).

7. PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DU PETIT BOIS A PLOUGUIN

Un élève de SAINT-PABU fréquente depuis plusieurs années l'école du Petit Bois à Plouguin. La famille avait contacté la Mairie pour exposer les motifs de leur demande de dérogation. Suite à avis médical, un accord avait été donné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à la Commune de Plouguin la somme de 1 699,48 € au titre de la participation communale aux frais de fonctionnement de leur école pour un élève scolarisé à l'école du Petit Bois durant les 3 dernières années scolaires.

8. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU PRINTEMPS DES ABERS 2019

En 2020, Madame GELEBART rappelle que les spectacles sont programmés à Lannilis (dimanche 3 mai), Saint-Pabu (dimanche 17 mai) et Tréglonou (dimanche 7 juin).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la participation financière de la Commune de SAINT PABU à hauteur de 698,28 € (2 116 habitants au 01/01/2019 * 0,33€) à l'édition 2020 du Printemps des Arts de la Rue.

9. PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRETEAUX CHANTANTS 2020

Suite à la présentation par Madame Mariette GELEBART, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la participation financière de la Commune de SAINT-PABU à hauteur de 317,40 € (2 116 habitants x 0,15 €) par habitant pour les Tréteaux Chantants 2020.

10. PARTICIPATION FINANCIERE A « PAROLES EN WRAC'H » 2020

Dans le cadre du festival « Paroles en Wrac'h » pendant lequel, de novembre 2019 à mars 2020, des ateliers participatifs dirigés pas la réalisatrice Véronique PONDAVEN et 11 projections de restitution de 3 courts métrages seront organisés, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la participation financière au prorata de la population totale au 1^{er} janvier 2019 soit 324 €. Accord unanime.

11. AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AVEC LA FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE, COMITE REGIONALE BRETAGNE ESPACES LOISIRS ITINERANTS

La Commune de SAINT-PABU organise depuis 2017 avec celles de PLOUGUIN et LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU des semaines d'animations sportives et culturelles dans les 3 communes à l'attention des jeunes de 10 à 17 ans. Les 3 communes souhaitent reconduire en 2020 l'Espace de Loisirs Itinérant (ELI), proposé par la FSCF agréée par Jeunesse et Sports. 4 semaines sont donc proposées en 2020 dont une à SAINT-PABU.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour l'organisation d'une semaine ELI à SAINT-PABU (du 14 au 17 avril 2020) pour un budget prévisionnel de 928 € la semaine (tarif inchangé depuis 2018). Accord unanime.

12. TARIFICATION SEJOUR « A VELO »

Le service Enfance/Jeunesse souhaite développer des activités à l'attention des jeunes de 12 à 15 ans pendant les vacances scolaires et leur proposer un séjour itinérant de 3 jours et 2 nuits en vélo en centre Bretagne pendant les vacances de Pâques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les tarifs communaux ci-dessus pour le séjour « A vélo » de Pâques 2020.

QF 1	0 à 399	42 €
QF 2	400 à 650	42 €
QF 3	651 à 899	75 €
QF 4	900 à 1199	105 €
QF 5	>1200	135 €

13. REVERSEMENT DES RECETTES PERÇUES POUR LES ANTENNES INSTALLEES SUR LES CHATEAUX D'EAU

Dans le cadre des opérations de transfert de l'eau et l'assainissement, il reste à régulariser le reversement des recettes perçues par la CCPA au titre de l'implantation d'antennes de télécommunication sur les châteaux d'eau.

La CCPA propose d'adopter une convention dans laquelle sera fixé le principe consistant à reverser 90 % des recettes perçues aux communes concernées au motif que la présence de ces antennes n'est pas directement liée à l'exercice de la compétence eau. Les services de la CCPA seront sollicités, ne serait-ce que pour procéder aux opérations administratives (de gestion des contrats) et comptables (liées à ces reversements). Aussi, 10 % des recettes perçues seront conservés par la CCPA au titre des frais de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le reversement des recettes perçues pour les antennes installées sur le château d'eau.

14. DENOMINATION DE LA VOIE COMMUNALE AUTOUR DE L'ESPACE ROZ AVEL

La nouvelle école en construction doit avoir une adresse normalisée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, décide de dénommer la voie communale autour de l'espace Roz Avel : rue de Roz Avel.

15. AVIS ENQUETE PUBLIQUE N° BR2019-10 A LANDEDA

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour cette enquête publique qui a eu lieu du 18 décembre 2019 au 16 janvier 2020 pour l'opération déposée par SATMAR : reclassement d'un parc de 88,72 ares divers huitres de Poulloc vers l'anse de Brouennou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 6 voix pour (Loïc GUEGANTON, Claudie LE ROUX, David BRIANT, Mikaël LE DUFF, Hervé KERGUIDUFF, Tugdual ROUZIC), 5 voix contre (Laurence CORNEC, Claudie LE NEL, Eric TANGUY, Catherine VIGNON, Mariette GELEBART) et 7 abstentions (Morgane LAOT, Patrick DROUET, Monique GORDET, Nadège HAVET, Daniel IMPIERI, André BEGOC, Alain DUCEUX), émet un avis favorable à la demande ci-dessus à condition de réhabiliter efficacement et rapidement le parc abandonné.

16. INFOS

Monsieur le Maire informe qu'une subvention de 61 852 € a été attribuée par la Région Bretagne et l'ADEME dans le cadre du projet « construction d'une école », candidature à la phase 2 – catégorie 3 de l'appel à projet Bâtiments Performants 2019